

SÉANCE DU 22 MAI 2024

Nombre de membres afférents au CM : 19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 14 mai 2024

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le

L'an deux mil vingt-quatre le 22 MAI à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, ZERBIB Délia,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic,

Absents excusés VASLIN Aurélie, BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, SAVOURIN Marie-France, GASSE Ombeline, BODIN Serge, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent.

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2024/23

**CONVENTION TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DE LA VIENNE
DISPOSITIF ÉCOLES PILOTES**

Madame le Maire rappelle aux élus que dans le cadre du projet « Territoires Numériques Éducatifs », la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Vienne, a pour objectif d'impulser des usages du numérique à forte plus-value pédagogique dans les écoles du département. A cet effet, du matériel numérique et des ressources sont mises à disposition d'une sélection d'écoles pilotes qui vont expérimenter des usages dans divers domaines : français, maths, langues vivantes étrangères, sciences, arts plastiques, musique, EPS.

La convention sera signée pour toute la durée de mise en œuvre du dispositif TNE et mis à disposition jusqu'au dysfonctionnement du matériel ou la fermeture de l'école. La commune n'est pas tenue de remplacer le matériel ni de l'assurer.

La maintenance du matériel sera assurée par le rectorat.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention telle que présentée avec la DSDEN sise 22 rue Guillaume VII le Troubadour 86022 POITIERS.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 22 mai 2024
Béatrice FONTAINE, Maire